

FRANCE

Saline royale d'Arc-et-Senans

Brève description

La saline royale d'Arc-et-Senans, à proximité de Besançon, est l'œuvre de Claude Nicolas Ledoux. Sa construction, qui débuta en 1775 sous le règne de Louis XVI, est la première grande réalisation d'architecture industrielle qui reflète l'idéal de progrès du siècle des Lumières. Ce vaste ouvrage fut conçu pour permettre une organisation rationnelle et hiérarchisée du travail. La construction initiale en demi-cercle devait être suivie de l'édification d'une cité idéale, qui demeura à l'Etat de projet.

1. Introduction

Année d'inscription 1982

Agence responsable de la gestion du site

- Adresse postale Non communiquée
- e-mail :
- site web :

2. Déclaration de valeur

Critères de l'inscription initiale C (i), (ii), (iv)

Justification fournie par l'Etat partie

La Saline Royale d'Arc et Senans est un monument exceptionnel dans l'histoire de l'architecture à titre :

- C'est le premier ensemble architectural de cette importance et de cette qualité réservé au travail des hommes. Les bâtiments n'abritent que des ateliers et des logements réservés au personnel.
- Pour la première fois, une usine était construite avec le même soin et souci de qualité architecturale qu'un palais, ou un édifice religieux important.
- C'est le témoin d'un changement culturel fondamental en Europe, à la fin du XVIII^e siècle : la naissance de la société industrielle. Parfaite illustration de tout un courant philosophique qui a parcouru l'Europe durant ce siècle (des lumières), la Saline Royale est aussi l'annonce de toute l'architecture industrielle qui se développera un demi-siècle plus tard.
- C'est un des rares exemples d'architecture visionnaire. La Saline était le cœur d'une Cité

Idéale que C. N. Ledoux a imaginé et dessiné en cercle autour de l'usine. Architecture d'utopie inachevée, la Saline conserve aujourd'hui tout son message d'avenir.

- Son demi-cercle appelle, dans sa permanence, les hommes à poursuivre et à compléter l'œuvre jamais achevée de la Cité Idéale.

Justification fournie par l'organisation consultative

Pour ces diverses raisons, l'ICOMOS a recommandé l'inscription du bien culturel proposé sur la Liste du patrimoine mondial au titre des critères (i), (ii), et (iv). La Saline d'Arc et Senans, usine construite avec le même sens de la qualité architecturale qu'un palais est une sorte de Temple au Travail illustrant parfaitement les mutations culturelles intervenues au moment où naît la société industrielle. Elément essentiel d'une cité inachevée, elle est l'un des rares exemples des recherches futuristes d'un modèle urbain fonctionnel, idéal mais non utopique.

Décision du Comité

Le Comité n'a fait aucune observation.

- Une proposition de texte a été faite par l'Etat partie
- L'Etat partie aimerait étendre le site à la ville voisine de Salins-les-Bains (à environ 10 kilomètres du site du patrimoine mondial tel qu'il est aujourd'hui)
- Une modification du nom du site a été proposée par l'Etat partie : "Les salines de Salins et d'Arc-et-Senans"

Limites et zone tampon

- Statut des limites du site : inadéquat
- Zone tampon : aucune zone tampon n'a été définie
- L'Etat partie propose deux zones tampon : une pour le site tel qu'il est actuellement, une autre pour le site englobant la ville voisine de Salins-les-Bains

Déclaration d'authenticité/intégrité

- Les valeurs du site du patrimoine mondial ont été maintenues

3. Protection

Dispositions législatives et administratives

- Monuments Historiques (1926 & 1991) ; Code du patrimoine
- Les mesures de protection sont jugées très efficaces

Mesures prises/proposées :

- Protection de la zone tampon
- Mesures prises aux niveaux régional et local

4. Gestion

Utilisation du site/bien

- Attraction pour les visiteurs ; centre d'échange culturel (réunions et conférences)

Régime de gestion/administratif

- Comité directeur : Institut Claude Nicolas Ledoux (depuis 1971) officiellement constitué, association à but non lucratif créée pour trente cinq ans et devant être remplacée par le secteur public après 2006. Le comité de gestion se compose de représentants de l'Etat, du Conseil général du Doubs, du Conseil régional de Franche-Comté et de sponsors privés)
- Gestionnaire de site à temps complet
- Gestion dans le cadre d'une législation de protection ; gestion par le comité directeur
- Les pouvoirs publics essentiellement engagés dans la gestion du site sont de niveau : national, régional ; local
- Le système de gestion en vigueur est très efficace

5. Plan de gestion

- Un plan de gestion a été mis en œuvre
- Début de la mise en œuvre : non communiqué (mais a existé pendant 35 ans)
- Titre : non communiqué
- Très efficace
- La supervision de la mise en œuvre du plan de gestion plan et le contrôle de son efficacité incombent à : l'Etat (conservation), au Conseil général du Doubs (propriétaire du site), à l'Institut Claude Nicolas Ledoux, 25610 Arc-et-Senans (qui gère le site)

6. Ressources financières

Situation financière

- Gestion : Institut Claude Nicolas Ledoux (65%) (vente de billets, visites, conférences, etc.), Conseil général du Doubs (15%), Conseil régional de Franche-Comté (5%), budget national (ministère de la Culture : 7%), sponsors privés (8%)
- Interventions de restauration/conservation : Etat (Monuments Historiques : 50%), Conseil général du Doubs (50%)
- Aucun financement obtenu par l'intermédiaire du patrimoine mondial
- Suffisant

7. Effectifs

- Nombre d'employés : 47
- Les ressources humaines sont adéquates

Possibilité d'utilisation de personnel professionnel qualifié dans les disciplines suivantes :

- Très bonne : conservation, gestion, promotion, interprétation, éducation, gestion des visiteurs

8. Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et de gestion

- Les travaux d'entretien sont effectués par le personnel technique de l'Institut Claude Nicolas Ledoux, qui est régulièrement formé par l'intermédiaire d'ateliers et de programmes de formation
- Aucun service de conservation des musées mentionné
- Formation sur la gestion du site

9. Gestion des visiteurs

- Statistiques visiteurs : 129 945 visiteurs (2004)
- Installations disponibles : musée, salle de projection, audio-guides, visites guidées ou autoguidées, centre d'information, boutique de musée, distributeurs, expositions, bancs, sentiers balisés, salles de réunion, 3 halls de réception, 30 chambres
- Besoins : il manque un espace pour les jeunes enfants

10. Etudes scientifiques

- Etudes relatives à la valeur du site ; gestion des visiteurs
- De nombreuses publications, notamment depuis la création des "Éditions du demi-cercle", maison d'édition de l'Institut Claude Nicolas Ledoux
- 1996, 1999 et 2002 : 3 études sur la gestion des visiteurs (Agence de Développement du Doubs) et la promotion du site
- Etudes utilisées pour la gestion du site

11. Education, information et renforcement de la sensibilisation

- Aucun écriteaux indiquant que le bien est un site du patrimoine mondial
- Emblème de la Convention du patrimoine mondial utilisé sur les publications

- Bonne sensibilisation au patrimoine mondial parmi les visiteurs, collectivités locales, entreprises, autorités locales
- Une stratégie éducative a été mise en place pour le site
- Ateliers, programmes éducatifs/partenariats avec les écoles et universités
- Evénements spéciaux et spectacles sur le statut de patrimoine mondial du site (1997 et 2002)
- Le site possède un site web
- Participation/implication de la population locale : carte annuelle adressée à tous les résidents locaux les invitant à visiter gratuitement le site ; utilisation gratuite de locaux par des associations locales ; entrée gratuite aux expositions et événements pour les écoles locales
- Points faibles de la gestion : l'Institut Claude Nicolas Ledoux a été créé pour trente cinq ans et doit être remplacé par le secteur public après 2006. Cela peut entraîner une discontinuité dans la gestion.

12. Facteurs affectant le bien (Etat de conservation)

Rapports de suivi réactif

- Sans objet

Interventions de conservation

- Travaux de restauration (1982-1986 ; 1992 ; 1994 ; 2002 ; 2005) notamment murs extérieurs et toitures ; décoration intérieure et restauration (1986-2004) incluant expositions et amélioration de l'isolation et prestations d'hébergement
- Etat actuel de conservation : bon

Menaces et risques pour le site

- Aucune menace mentionnée

13. Suivi

- Programme officiel de suivi
- Programme quinquennal, débuté en 2001, pour la restauration et l'entretien des édifices. Cela permet de suivre l'Etat de conservation du site et d'identifier les besoins en termes de restauration et gestion des visiteurs

14. Conclusions et mesures recommandées

- Principaux avantages du statut de patrimoine mondial : conservation, avantages économiques, reconnaissance internationale
- Points forts de la gestion : protection de tous les édifices restants dans le cadre de la législation sur le Monuments Historiques (1991) ; plusieurs campagnes de restauration ; promotion et renforcement de la sensibilisation